

RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LE NORD

Avis important à l'intention de tous les élus et directeurs municipaux

Examen législatif de la législation d'aménagement Nouvelles de juin 2024

En vertu de la loi, le Manitoba est tenu de procéder à l'examen détaillé des modifications récemment apportées à la Loi sur l'aménagement du territoire et à la Charte de la ville de Winnipeg (anciens projets de loi 37 et 34), en permettant au public de présenter des observations d'ici le 29 octobre 2024.

À l'heure actuelle, Braid Solutions Inc. mène l'évaluation indépendante des modifications législatives et coordonne la consultation des intervenants. À la suite de l'analyse des commentaires des intervenants sur la conception de l'examen dans le cadre de la phase initiale de l'examen, le Ministère a accepté les recommandations de l'entreprise quant à la portée et au cadre des consultations (phase 2).

Consultez les dernières nouvelles depuis le bulletin n° 2024-12.

Bilan de la phase 1

La phase 1 de l'examen législatif de la législation d'aménagement a été menée par Braid Solutions Inc. Elle visait à répondre à deux objectifs :

- mobiliser les intervenants dans la conception de la portée et du processus de l'examen;
- évaluer la disponibilité, la qualité et la cohérence des données qui peuvent servir à réaliser une évaluation quantitative de la législation.

Un groupe solide d'intervenants a pris part à cette phase initiale, chacun représentant la vaste gamme d'intérêts pour la législation des municipalités, des districts d'aménagement, de la région métropolitaine de Winnipeg, de la Commission municipale et des autorités responsables de la planification et de l'aménagement.

Braid Solutions Inc. a mené plus de 20 séances avec des représentants de dirigeants politiques, d'administrations municipales, d'administrations de districts d'aménagement, de l'Association des municipalités du Manitoba, de l'Association des administrateurs municipaux du Manitoba et de l'Urban Development Institute of Manitoba, et plusieurs personnes ayant déjà pratiqué une profession en justice, planification ou aménagement. Les séances ont été organisées pour assurer la représentation de toutes les parties de la province et pour obtenir leurs commentaires et ceux des personnes intéressées par divers aspects de la législation. La Ville de Winnipeg, la Commission municipale et quatre municipalités et districts d'aménagement ont communiqué des données représentatives.

Les conseillers et le Ministère sont reconnaissants de l'aide et des commentaires reçus des organismes et des participants à la phase 1. Les résultats de la phase 1 ont influencé la conception de la phase 2 et la portée des questions de l'examen. Vous pouvez consulter le rapport technique de Braid Solutions Inc. sur la phase 1 joint au présent bulletin.

Quelles sont les prochaines étapes?

Les conseillers mènent les dernières séances de mobilisation avec des organismes intervenants. Le Ministère enverra une invitation aux participants. Si vous recevez une invitation, veuillez rapidement y répondre afin que le processus d'examen puisse se réaliser en temps opportun. Les participants devront faire preuve de souplesse dans les délais de mobilisation prévus pour les mois à venir.

En juillet, le Ministère lancera, au nom de l'équipe-conseil, un appel directement aux municipalités pour obtenir des données sur l'efficacité de la réglementation. Les organismes auront quatre semaines pour fournir les renseignements demandés. Les conseillers fourniront un document d'appui avec la demande et se rendront disponibles pour répondre aux questions.

Dans les prochaines semaines, les séances de mobilisation donneront également l'occasion aux Manitobains et aux Manitobaines d'exprimer leur point de vue sur la page Web provinciale de Participation MB. La page Web du projet de Participation MB restera en ligne pendant au moins 30 jours.

Au nom des conseillers, le Ministère sollicitera des présentations officielles. D'autres communications auront lieu au cours du processus.

Comment obtiendrons-nous les dernières nouvelles?

Les conseillers communiqueront les dernières nouvelles par le biais du Ministère à chaque étape principale du processus d'examen. Elles seront envoyées par courriel ou publiées dans les bulletins des municipalités.

Si vous avez des questions pour l'équipe-conseil, veuillez communiquer avec Ian Shaw à ian.shaw@braidsolutions.com ou au 204 470-4342.

Si vous avez des questions pour le Ministère, veuillez communiquer avec Katie Lee à katie.lee@gov.mb.ca ou au 431 275-5818.

Ministère des Relations avec les municipalités et le Nord
800, avenue Portage, bureau 609, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4